



## Programme d'investissement du cdars

**HANNACHI S.**

C.D.A.R.S. Ouargla

### Présentation de la Structure

Le Commissariat au Développement de l'Agriculture des Régions Sahariennes (CDARS) est un établissement public à caractère administratif (EPA) Créé par décret n° 86-222 du 02 Septembre 1986 ayant pour champ d'intervention les neuf wilaya du sud.

### Principales missions

- Veiller à l'application de la politique nationale en matière de développement intégré de l'agriculture dans les régions sahariennes,
- Mener des études, recherches, explorations et tous les autres travaux nécessaires à la connaissance du milieu et de l'agriculture des régions sahariennes,
- Procéder à l'identification et à la délimitation des zones d'intervention en fonction de leurs caractéristiques agropédologique,
- Élaborer et proposer les programmes de mise en valeur fondés sur les évaluations quantitative et qualitative de la ressource en eau et sol,
- Harmoniser et coordonner les actions arrêtées dans les programmes de mise en valeur et veiller à leur réalisation,
- Proposer toute réglementation intéressant l'agriculture des régions sahariennes,
- Encourager l'intensification de l'agriculture et élargir la surface agricole utile par la Mise en valeur,
- Contribuer à la valorisation du patrimoine existant par des actions appropriées.
- En matière de prévention de lutte contre les calamités agricoles, le commissariat participe conjointement avec les collectivités locale\* à la détermination des actions à engager.
- Le commissariat a pour mission de promouvoir les productions agricoles, notamment :
  - En initiant et/ou en orientant les programmes de développement et d'amélioration des productions végétale et animale et de valorisation des produits et sous-produits,
  - En s'assurant, en concertation avec les services concernés, de la protection sanitaire, des élevages et de la mise en place d'un système de prévention,
- En matière d'actions sociales, le commissariat est chargé :
  - de participer avec les organismes intéressés à l'élaboration des plans de formation, d'enseignement et de vulgarisation inhérents au développement agricole,
  - d'initier et de concourir à l'organisation des manifestations techniques et scientifiques, expositions, séminaires et colloques ayant trait à son domaine d'activité,

### Bilan d'activités du CDARS

Depuis sa création, le CDARS a inscrit 33 opérations d'équipement pour une AP dépassant la barre de 12 milliards de DA, ce qui est énorme pour une structure caractérisée par un sous effectif réel en encadrement technique, situation rendue plus problématique par les déperditions au profit des autres départements ministériels.



Ces opérations ont permis de mener un certain nombre d'actions répondant dans une large mesure aussi bien à ses principales missions qu'aux préoccupations majeures du développement agricole en régions sahariennes. Parmi ces acquis, nous citerons :

**La connaissance du milieu et préservation des ressources naturelles :**

- ✓ **La réalisation d'une étude agropédologique sur 45.000 ha en zones sahariennes** répartis comme suit :

- Ouargla : 10.000 ha
- El-Oued : 5.000 ha
- Adrar : 25.000 ha
- Ghardaïa : 5.000 ha

- ✓ **L'élaboration de l'étude du plan directeur général de développement des régions sahariennes (PDGDRS)** qui a permis de définir les orientations stratégiques visant l'essor de ces espaces, en s'appuyant sur :

- **La Modélisation économique**
- **La Modélisation hydrogéologique**

**Les orientations stratégiques issues de l'étude**

- Une priorité sans ambiguïté: une production locale pour une consommation locale.
- Un monopole de l'Agriculture Saharienne: le palmier dattier
- Possibilité d'émergence d'un pôle céréalier et agroalimentaire.

**Recommandations de l'étude**

Pour certains aspects n'ayant pas été suffisamment traité dans le détail, ce plan directeur a recommandé l'élaboration d'études spécifiques pour :

- Approcher le dromadaire et les parcours sahariens ;
- la filière dattes ;
- les schémas régionaux.

- ✓ **La réalisation de l'inventaire variétal de la palmeraie algérienne**

- Élaboration de l'inventaire variétal de la palmeraie algérienne permettant de recenser près d'un millier de cultivars à travers une quinzaine de régions phoenicoles.
- Edition de l'ouvrage intitulé : «**Inventaire variétal de la palmeraie algérienne**»

**La préservation du patrimoine phoenicole existant**

- ✓ **La Réhabilitation des anciennes palmeraies sur 60.000 ha**

Cette opération vise à redynamiser le rôle socio-économique des oasis à travers la levée d'un certain nombre de contraintes ayant relation avec : le déficit ou l'excès d'eau, l'accessibilité et le réaménagement des palmeraies.

Les données chiffrées suivantes permettent de démontrer l'envergure de ce programme :

- Amélioration de 2300 km de réseaux d'irrigation ;
- Réfection de 2746 km de réseaux de drainage.
- Ouverture de pistes et voies d'accès sur près de 2.000 km.
- Lutte contre les mauvaises herbes et nettoyage de la palmeraie.
- Résorption du chômage à travers la création de 13.200 postes d'emplois avec regain de l'activité agricole en milieu oasien.



✓ **La valorisation des investissements hydro agricoles sur 5.000 ha**

- Réalisation de 41 forages.
- Équipement de 42 forages en transformateurs.
- Équipement de 110 forages en pompes immergées.
- Réalisation de 25 puits.
- Réalisation de 115 km de pistes de désenclavement.
- Réalisation de 295 km d'électrification.
- Réalisation et réfection de 150 km de réseaux d'irrigation.

✓ **Réaménagement des palmeraies de l'Oued Righ sur 3750 ha**

**L'extension de la sole cultivable**

✓ **Mise en valeur agricole en grands périmètres**

- Délimitation des périmètres **57.225 ha**
- Aménagement hydro agricoles **11.075 ha**
  - Mobilisation de l'eau par la réalisation de 205 forages
  - Electrification des forages sur 308,89 Km
  - Amenée d'une ligne électrique HT axe Hassi Messaoud Gassi Touil
  - Superficie totale concédés : **5.575 ha**
  - Superficie en instance de concession : 1.750 ha
  - Superficie en cours de concession : 3.750 ha

✓ **Extension des oasis par la création de petites exploitations familiales**

L'opération a permis l'identification de 136 périmètres pour une superficie de 6.288 ha, soient 3.144 exploitations familiales de 02 ha répartis sur 67 communes. Les actions menées se résument comme suit :

- Prospection, aptitude agropédologique, délimitation et levé topographique
- Réalisation de 107 forages
- Electrification des forages
- Étude et réalisation des réseaux d'irrigation et de drainage
- Réalisation de voies d'accès et servitudes
- Plantation de 96.287 plants de Djebbars (820 ha) et fourniture de 6.041.480 palmes sèches pour Brise vent (241 km)
- Fourniture de 3.201 serres tunnels à bords arrondis (130 ha).